PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, RAMSEYER R, CASADEVALL P, KNOBLOCH C, BAILLE E, CHOQUET P, AICARDI A, MATHEU M, OMARI A, DE BALALUD J, RESPAUT JL, MORVAN V, SAQUÉ N, D'AMATO M, OMS RM.

ABSENTS EXCUSÉS : MISO A pouvoir à BAILLE E, MATHIOT D pouvoir à MATHEU M, GARCES R pouvoir à GARRABÉ R.

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHOQUET P

Ordre du jour

- Compte rendu des décisions du maire – rapporteur Robert GARRABÉ
- Déclassement de l'emprise située lieu-dit « Le Village » et cession au propriétaire voisin – rapporteur Michel ANDRODIAS
- Délibération de régularisation à posteriori – Adhésion au Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs 66 – rapporteur Robert GARRABÉ
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert : rénovation énergétique et isolation de la salle du club des échecs – rapporteur Robert GARRABÉ
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert : rénovation énergétique de la cantine scolaire – rapporteur Robert GARRABÉ
- Demande de subvention au titre du Fonds vert : rénovation énergétique du bar – restaurant « Les Abeilles » - rapporteur Robert GARRABÉ
- Convention de travaux d'extension du réseau d'éclairage public – Route de Vivès avec le Sydeel 66 – rapporteur Michel ANDRODIAS
- Admission en non-valeur budget M49 – rapporteur Robert GARRABÉ
- Convention de partenariat relative au programme « Écopousse » 2026-2027 avec le Sydeel 66 – rapporteur Martine MATHEU
- Convention définissant les modalités administratives et financières de la subvention pour l'opération « Études complémentaires pour l'opération d'aménagement de la cour de l'école élémentaire » avec le Département – rapporteur Robert GARRABÉ
- Demande d'appui technique auprès du Département pour les jardins familiaux – rapporteur Annette AICARDI
- Demande d'appui technique auprès du Département pour la végétalisation de la Commune – rapporteur Annette AICARDI
- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) 2026 – TEREGA – rapporteur Robert GARRABÉ
- Désignation des délégués au SIS de Céret – rapporteur Robert GARRABÉ
- Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) – rapporteur Robert GARRABÉ
- Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) – rapporteur Robert GARRABÉ

- Avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour la prestation de coordination du projet Patrim@ct II - POCTEFA – Rapporteur Régis RAMSEYER
- Décision modificative M49 – rapporteur Robert GARRABÉ
- Délibérations ponctuelles portant création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité : Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2026

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire
Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2026 par le rapporteur.
Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2026
Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2026

2) Compte rendu des décisions du maire

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 2026
- **Décision N°14/2026** : Décision portant validation de devis de la société Casadevall Electricité pour l'alimentation du dispositif de gonflage pour vélos au parking place de las Aires et au lac de pêche.
- **Décision N°15/2026** : Décision portant validation de devis de la société LUMIPLAN VILLE SAS pour la fourniture et pose du panneau d'information électronique au Lotissement « Le Clos de Villargeil »
- **Décision N°16/2026** : Décision portant validation de devis de la société ARELEC pour la fourniture et pose de massif pour panneau lumineux
- **Décision N°17/2026** : Décision portant validation de devis de la société ARU pour la fourniture et pose d'une clôture au terrain de pétanque
- **Décision N°18/2026** : Décision portant conclusion d'une convention d'occupation du domaine public communal - terrain attenant au plan d'eau
- **Décision N°19/2026** : Décision portant validation de devis de la société ARMENGOL pour la fourniture de traverses paysagères destinées au futur boulodrome
- **Décision N°20/2026** : Décision portant validation de devis de la société Salomon Construction pour la réfection de la toiture de l'espace canin
- **Décision N°21/2026** : Décision portant validation de devis de la société Salomon Construction pour la création d'un dallage de l'espace canin
- **Décision N°22/2026** : Décision portant demande de subvention à la Communauté de Communes du Vallespir au titre des fonds de concours pour l'édification d'un enfeu de 16 cases au cimetière communal
- **Décision N°23/2026** : Décision portant demande de subvention complémentaire à la communauté de Communes du Vallespir au titre des fonds de concours 2025 – réfection de l'Impasse des Archers
- **Décision N°24/2026** : Décision portant demande de subvention complémentaire à la Communauté de Communes du Vallespir au titre des fonds de concours 2026 – Aménagement d'un terrain de pétanque au sein de l'aire intergénérationnelle chemin de l'Illa
- **Décision N°25/2026** : Décision portant demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial pour la réfection structurelle du local multi associatif sis Colomina Grossa
- **Décision N°26/2026** : Décision portant demande de subvention à la Communauté de Communes du Vallespir pour la réfection structurelle du local multi associatif sis Colomina Grossa
- **Décision N°27/2026** : Décision portant sur une mission ayant pour objet l'établissement d'un dossier de modification n°2 du PLU de Saint-Jean Pla de Corts
- **Décision N°28/2026** : Virement de crédits M57
- **Décision N°29/2026** : Renouvellement de l'adhésion auprès de la Fondation du Patrimoine – année 2026
- **Décision n° 30/2026** : Décision portant validation de devis de la société BUISAN pour la fourniture et pose d'un enfeu de 16 cases au cimetière communal

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260071

3) Déclassement de l'emprise située lieu-dit « Le Village » et cession au propriétaire voisin – rapporteur Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'une emprise naturelle de nature « terre » en zone Aj du PLU sise lieu-dit « Le Village » attenante à des jardins privés pour la plupart, propriétés de la commune. Il rappelle que M. Gilbert TELL, dont la propriété jouxte l'emprise, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de celle-ci. Il propose en conséquence de procéder au déclassement de cet espace de terre n'ayant aucune affectation, afin qu'il intègre le domaine privé communal. La parcelle est désormais cadastrée AI N°619, sise lieu-dit « Le Village » et d'une contenance de 129 m2. Ce bien n'est aujourd'hui plus affecté à l'exécution des missions de service public. Le conseil municipal peut donc procéder à son déclassement.
Monsieur le Maire précise que le service des domaines a été consulté pour donner son avis sur la valeur de ce bien et qu'il l'a évalué à la somme de 300 € (trois cents euros), avec une marge d'appréciation de 20% et propose au Conseil Municipal d'approuver la cession

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260072

4) Délibération de régularisation à posteriori – Adhésion au Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs 66 – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fondement du Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs 66 qui met à disposition de la ressource humaine et par là-même, un salarié occupant l'emploi d'éducateur sportif à l'école élémentaire. Il indique que l'école élémentaire peut bénéficier de cette mission à raison de 6h hebdomadaires les mardis et jeudis de 08h45 à 11h45.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du coût de l'adhésion annuelle portée à 25,00€ pour l'année 2026 (de septembre à décembre) et à 25,00€ également pour l'année 2027 (de janvier à août).
Il indique par ailleurs qu'au montant de la cotisation annuelle, vient s'ajouter la facturation par le groupement d'employeurs à la commune pour la mise à disposition de son salarié sur la base du montant décomposé comme suit :

- heures effectuées sur la base de 21,50€/h
- frais de gestion 4€/h
- fond de sécurisation 0,5€/H

soit un total de 26€/h rapporté à 6h/ semaine X 36 semaines = 5.616,00€ + 25€ (cotisation annuelle 2026) + 25€ (cotisation annuelle 2027) = 5.666,00€

Monsieur le Maire explique qu'aucun conseil n'étant prévu en juillet et août en raison des congés d'été, il était urgent de devoir se prononcer sur cette adhésion au motif que le groupement d'employeurs Profession Sport et Loisirs 66 devait préparer les emplois du temps de ses salariés afin d'être opérationnels dès la rentrée scolaire de septembre.
Dans ces conditions, compte-tenu des nécessités à satisfaire dans l'intérêt de la collectivité, la convention de mise à disposition a été signée le 1er septembre 2026.
Cette convention relevant de la compétence du Conseil Municipal, il propose de régulariser sa signature.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260073

5) Demande de subvention au titre du Fonds Vert : rénovation énergétique et isolation de la salle du club des échecs – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire explique que le dispositif « Fonds Vert », sous la responsabilité des Préfets, a été créé pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement. Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

Dans le cadre de son programme de rénovation thermique et de performance énergétique de sa salle du club d'échecs, la commune a décidé d'engager cette année une opération de mise en place d'un dispositif de pompe à chaleur réversible pour ce bâtiment public ainsi que des travaux d'isolation.

L'ensemble des travaux prévus pour cette opération est estimé à 18.297,90 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière au titre dudit dispositif de l'État pour un montant de 10 978,00 € soit 60% du coût des travaux.

DÉCIDE d'adopter la proposition
Délibération N°20260074

6) Demande de subvention au titre du Fonds Vert : rénovation énergétique de la cantine scolaire – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire
Monsieur GARRABÉ explique que le dispositif « Fonds Vert », sous la responsabilité des Préfets, a été créé pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement. Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

Dans le cadre de son programme de rénovation thermique et de performance énergétique de la cantine scolaire, la commune a décidé d'engager cette année une opération de mise en place d'un dispositif de pompe à chaleur réversible pour ce bâtiment public.

L'ensemble des travaux prévus pour cette opération est estimé à 8.916,39 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière au titre dudit dispositif de l'État, pour un montant de 5 349.60 € soit 60% du coût des travaux.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260075

7) Demande de subvention au titre du Fonds vert : rénovation énergétique du bar – restaurant « Les Abeilles » - rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire explique que le dispositif « Fonds Vert », sous la responsabilité des Préfets, a été créé pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement. Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

Dans le cadre de son programme de rénovation thermique et de performance énergétique de son bar restaurant « Les Abeilles », la commune a décidé d'engager cette année une opération de mise en place d'un dispositif de pompe à chaleur réversible, avec dépose de l'ancienne chaudière gaz et pose de nouvelles fenêtres pour ce bâtiment public.

L'ensemble des travaux prévus pour cette opération est estimé à 28.754,48 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière au titre dudit dispositif de l'État pour un montant de 23 000,00 € soit 80% du coût des trvaux

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260076

8) Convention de travaux d'extension du réseau d'éclairage public – Route de Vivès avec le Sydeel 66 – rapporteur Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du SYDEEL66 (Syndicat départemental d'électricité) et que conformément à ses statuts, le syndicat est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités qui en sont membres. Le Syndicat exerce en lieu et place des personnes morales membres, la compétence en matière de réseaux électriques. Le Syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques et financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes à la distribution publique d'électricité.

Monsieur le Maire explique que dans ce cadre pour l'extension du réseau d'éclairage public – Route de Vivès, le SYDEEL est désigné maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux. A cet effet, il propose de signer une convention entre la commune et le SYDEEL66 pour définir les modalités d'organisation et de paiement des travaux pour l'extension du réseau d'éclairage public – Route de Vivès.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260077

9) Admission en non-valeur budget M49 – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la trésorerie de Céret a transmis un état d'admission en non-valeur correspondant à un titre de l'exercice 2021 d'un montant de 0.50 € . Il s'agit d'une recette qui n'a pas pu être recouvrée malgré les procédures employées.

Il propose, pour régulariser la situation budgétaire de la Commune, de l'admettre en non-valeur.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260078

10) Convention de partenariat relative au programme « Écopousse » 2026-2027 avec le Sydeel 66 – rapporteur Martine MATHEU

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle la convention d'organisation et de financement « ECOPOUSSE » 2026-2027 proposée par le SYDEEL66 consistant en la sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de 3 à 11ans.

Les écoles ayant déjà participé à ce programme qui a recueilli l'aval du corps enseignant, il est décidé de poursuivre cette action pour l'année 2026-2027 sur 3 classes d'élémentaires et pour un montant de 590,40 €.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260079

11) Convention définissant les modalités administratives et financières de la subvention pour l'opération « Études complémentaires pour l'opération d'aménagement de la cour de l'école élémentaire » avec le Département – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département a lancé un appel à projets « des sols perméables pour nos villes et nos villages » pour inciter les communes à passer à l'action et accompagner la réalisation de projets pour un territoire plus désirable et vivable.

À ce titre, la commune a été lauréate de cet appel à projets et a bénéficié, dès lors, d'un accompagnement technique assuré par un prestataire recruté par le Département qui consiste en une aide à la définition plus précise du projet communal (aide au diagnostic préalable, à l'orientation du projet selon les résultats attendus, à la faisabilité technique et financière) et au montage administratif et technique dudit projet (aide à la conception, à la définition des étapes de mise en œuvre et des postes budgétaires, à l'orientation vers les financeurs potentiels selon la nature du projet).

Cette première convention a donné lieu à la production de quatre études complémentaires commandées par la commune pour l'opération d'aménagement de la cour de l'école élémentaire d'un montant total de 4.088,00€ HT.

Il informe l'assemblée que le Département développe une politique de l'eau volontariste particulièrement ambitieuse et que celle-ci permet notamment aux communes de bénéficier d'un soutien financier du Département pour les projets en matière d'eau potable et d'assainissement.

C'est ainsi qu'au travers de cette deuxième convention définissant les modalités administratives et financières de la subvention pour cette opération dont Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée, le Département octroie à la commune une aide financière de 2.044,00€.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260080

12) Demande d'appui technique auprès du Département pour les jardins familiaux – rapporteur Annette AICARDI

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 18 septembre 2025 par laquelle il sollicitait notamment l'appui technique du Département s'agissant des jardins familiaux visant en la dotation de plans destinés à cet espace pour une première tranche relative à la plantation d'une haie en guise de clôture et à des conseils auprès des jardiniers.
Il informe l'assemblée de la possibilité de solliciter à nouveau l'institution Départementale pour la 2ème et ultime tranche de travaux au titre d'un nouvel appui technique de sa pépinière départementale afin de parachever l'aménagement de la haie servant de clôture aux jardins familiaux et de contrôler la bonne croissance et la vivacité des essences déjà implantées.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260081

13) Demande d'appui technique auprès du Département pour la végétalisation de la Commune – rapporteur Annette AICARDI

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) est intervenu dernièrement afin de restituer un rapport déterminant les sites sur la commune à traiter et où il convient non seulement de végétaliser mais également de rafraîchir.
Monsieur le Maire propose, pour mettre en œuvre les préconisations du CAUE, que la commune s'adjoigne les services de la pépinière départementale au travers d'un appui technique pour aider au choix des essences qui résisteraient à la chaleur et à la sécheresse.
Il précise par ailleurs qu'il convient d'ores et déjà de passer commande concomitamment auprès de cette même pépinière départementale, de 300 lauriers roses qui seront destinés aux plans d'eau

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260082

14) Redevance d'occupation du domaine public (RODP) 2026 – TEREGA – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des ouvrages de distribution de gaz naturel à haute pression sur le domaine public communal est estimé à une longueur linéaire de 189 mètres de canalisation. Cette occupation du domaine public par ce réseau donne droit à la perception d'une redevance annuelle (RODP) de la part du distributeur TEREGA. Le montant de cette redevance serait, pour l'année 2026 et après application de la formule de calcul ad hoc, de 154 €. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce montant de RODP 2026

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260083

15) Désignation des délégués au SIS de Céret – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est membre du syndicat intercommunal scolaire de Céret. Dans le cadre de la poursuite de la procédure de dissolution du syndicat et afin de permettre la réunion de son comité syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de cette assemblée. Conformément aux statuts du syndicat, la commune doit désigner deux délégués titulaires, deux délégués suppléants appelés à siéger au comité syndical en cas d'empêchement des délégués titulaires. Ils auront pour mission de représenter les intérêts de la commune, de participer aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, d'assurer le lien entre la commune et le SIS, de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises. Mesdames Rose-Marie OMS et Martine MATHEU sont désignées déléguées titulaires et messieurs Robert GARRABÉ et Régis RAMSEYER sont désignés délégués suppléants

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260084

16) Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. Il explique la nécessité de lutter contre la vacance des logements et de favoriser l'offre d'habitation sur le territoire de la Commune et propose d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260085

17) Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des Impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité. Il rappelle la fusion de la TLV et de la THLV en un impôt unique (la TVLH) affecté au bloc communal à compter du 1er janvier 2027 ainsi que

la liberté pour le Conseil Municipal de fixer le taux dans la limite du plafond de 50% du fait de la localisation de la Commune en zone non tendue. Il propose de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 13.30%

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260086

18) Avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour la prestation de coordination du projet patrim@ct II– rapporteur Régis RAMSEYER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la teneur du programme POCTEFA Projet Patrimac@t II qui est de coopération transfrontalière, financé par l'Union Européenne, piloté par le GECT du Pays d'Art et d'Histoire et dont l'objet demeure la restauration et la mise en valeur d'éléments patrimoniaux et architecturaux singuliers pour créer des espaces accueillants pour les habitants et les touristes. Il indique que, s'agissant de la commune, l'opération a visé la restauration du clocher du château. A ce titre, il rappelle que par délibération du conseil municipal du 11 septembre 2024, a été approuvée la convention constitutive d'un groupement de commande entre 13 partenaires du Patrimc@t II pour une prestation de gestion de projet avec un cabinet de consultants spécialisé. Il précise que suite au retrait de deux partenaires du groupement (Céret et Sant Joan les Fonts), il convient d'actualiser par avenant n°1, la composition du groupement, la répartition financière de la prestation de coordination ainsi que la durée de la convention.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260087

19) Décision modificative M49 – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les décisions modificatives indiquées dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1318 : Subv. equip. Autres tiers	0.00 €	2 178.13 €	0.00 €	0.00 €
R- 1318-25 : RESEAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 599.92 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**2 178.13 €**	**0.00 €**	**10 599.92 €**
D-2315-25 : RESEAUX	0.00 €	8 421.79 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**8 421.79 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 599.92 €	0.00 €	10 599.92 €
Total Général		10 599.92 €		10 599.92 €

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260088

20) Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : Rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de recruter un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique à 21/35ème du 02 novembre 2026 au 20 décembre 2026 pour des besoins de surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil approuve la création de ce poste d'emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260089

21) Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : Rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de recruter un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique à 28/35ème du 02 novembre 2026 au 20 décembre 2026 pour des besoins de surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil approuve la création de ce poste d'emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DÉCIDE d'adopter la proposition
Délibération N°20260090

Questions diverses

☛**Robert GARRABÉ** donne lecture d'une demande de M.Jordi Patot, président de l'association « Les Cayroux » consistant en l'obtention de l'accord municipal pour poser des panneaux publicitaires autour de la main-courante du stade. Approbation de l'assemblée.
Il poursuit par un second mail toujours de M.Patot qui sollicite le prêt de la salle polyvalente afin d'organiser une calçotade. Cette demande recueille l'avis favorable de l'assemble dès lors que l'association se soumet à certaines obligations telles que la cuisson à l'extérieur et le respect de la salle).

☛**Michel ANDRODIAS** informe l'Assemblée de la poursuite des travaux. Il indique que la communauté de communes du Vallespir a envisagé des solutions pour un alternat au niveau de la rue des écoles de même que l'aménagement Route de Vivès avec un acheminement doux en parallèle des travaux à intervenir impasse des Archers, afin d'optimiser les coûts et l'exécution du chantier.

☛**Régis RAMSEYER** informe l'assemblée que 2 dates ont été proposées au Pays d'Art et d'Histoire en sa qualité de chef de file pour le projet Poctefa à des fins de caler l'inauguration de l'opération de restauration du clocher.
Il informe également la tenue d'un concert d'opéra classique le 17 octobre prochain

☛**Annette AICARDI** informe également l'assemblée de la programmation d'une pièce de théâtre gratuite le 3 octobre à 18h30 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35

La Secrétaire
Patricia CHOQUET

Le Maire
Robert GARRABÉ

MAIRIE DE SAINT JEAN-PLA-DE-CORTS (Pyr. Orient.)